



La SPRE collecte la rémunération équitable pour
les artistes-interprètes et les producteurs phonographiques

RAPPORT DE TRANSPARENCE 2023

Paris, le 28 juin 2024



Ce rapport annuel de transparence est publié par la **SOCIETE POUR LA PERCEPTION DE LA REMUNERATION EQUITABLE DE LA COMMUNICATION AU PUBLIC DES PHONOGRAMMES DU COMMERCE (SPRE)** en application des articles L326-1 et R321-14 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI) ainsi que de l'article 27 de ses statuts.

Le rapport annuel de transparence comprend les informations suivantes :

1.	<i>Etats financiers</i>	2
2.	<i>Rapport d'activités de l'exercice</i>	21
3.	<i>Refus d'autorisation d'exploitation</i>	23
4.	<i>Structure juridique et gouvernance</i>	23
5.	<i>Liste des personnes morales contrôlées par l'organisme</i>	25
6.	<i>Rémunérations et avantages</i>	25
7.	<i>Revenus provenant de l'exploitation des droits</i>	25
8.	<i>Coût de la gestion des droits et des autres services</i>	25
9.	<i>Sommes dues aux titulaires de droits</i>	26
10.	<i>Relations avec les autres Organismes de Gestion Collective</i>	26
11.	<i>Rapport sur l'utilisation des sommes déduites</i>	27
12.	<i>Rapport spécial du commissaire aux comptes sur la transparence</i>	27

1. Etats financiers (art R321-14 II.1°CPI)

« Les états financiers comprenant un bilan, un compte de résultat, et une annexe, selon les normes fixées par l'Autorité des normes comptables (ANC) »

1.1. Bilan

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 372 922	1 340 023	32 898	66 366
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	262 423		262 423	
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	760 423	602 914	157 510	149 818
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	108 651		108 651	102 306
ACTIF IMMOBILISÉ	2 504 418	1 942 937	561 482	318 490
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production :				
- De biens				
- De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	54 650		54 650	55 773
Créances				
Clients et comptes rattachés	5 860		5 860	32 024
Autres	87 059 642		87 059 642	82 181 814
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	30 342 993		30 342 993	26 127 340
Charges constatées d'avance	118 916		118 916	98 892
ACTIF CIRCULANT	117 582 061		117 582 061	108 495 842
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	120 086 479	1 942 937	118 143 542	108 814 333

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2023	Du 01/01/2022
	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé) 800	800	800
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves :		
- Légale		
- Statutaires ou contractuelles		
- Réglementées		
- Autres		
Report à nouveau	71 948	72 122
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-876	-174
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	71 872	72 748
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour :		
- Risques		
- Charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes :		
- Au près des établissements de crédit		
- Financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
- Fournisseurs et comptes rattachés	4 439 822	3 455 612
Dettes :		
- Fiscales et sociales	10 327 658	9 707 559
- Sur immobilisations et comptes rattachés	123 107	
Autres dettes	103 181 083	95 573 461
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		4 953
EMPRUNTS ET DETTES	118 071 671	108 741 585
Écarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	118 143 542	108 814 333

1.2. Compte de résultat

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue : - De biens				
- De services	20 291		20 291	12 029
Chiffre d'affaires net	20 291		20 291	12 029
Production : - Stockée				
- Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			18 674	37 970
Autres produits			11 586 341	11 589 318
PRODUITS D'EXPLOITATION			11 625 306	11 639 317
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 094	1 943
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes *			8 794 200	8 378 866
Impôts, taxes et versements assimilés			103 079	86 635
Salaires et traitements			2 238 606	2 089 500
Charges sociales			920 406	897 375
Dotations aux : - Amortissements sur immobilisations			83 213	139 140
- Dépréciations sur immobilisations				
- Dépréciations sur actif circulant				
- Provisions pour risques et charges				
Autres charges			731	643
CHARGES D'EXPLOITATION			12 141 329	11 594 101
* Y compris : - Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-516 023	45 216
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			475 612	3 028
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change			14	10
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			475 625	3 039
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change			65	25
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIÈRES			65	25
RÉSULTAT FINANCIER			475 560	3 013
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			-40 463	48 229

Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (suite)	Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	43 312	8 007
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	43 312	8 007
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	3 725	56 371
Sur opérations en capital		39
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 725	56 410
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	39 587	-48 403
Participation des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	12 144 243	11 650 362
TOTAL DES CHARGES	12 145 119	11 650 537
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	-876	-174

1.3. Chiffres clés



Total bilan au 31/12/2023 =	118 143 542 €
Charges 2023 =	12 145 119 €
Produits 2023 =	12 144 243 €
Résultat net 2023 =	-876 €
Encaissements de droits 2023 =	153 069 823 €
Taux de gestion SPRE 2023 =	7.42%
Taux de gestion SPRE 2023 = (hors produits financiers)	7.73%

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7,21,24
début, 24-1, 24-2 et 24-3)

I. ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Le total du bilan de l'exercice clos au 31/12/2023 est de 118 143 542 euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, fait ressortir une perte de 876 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

La SPRE présente ses comptes sociaux selon les principes de méthodes comptables définis par :

- le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général modifié
- le règlement n° 2017-07 concernant notamment la comptabilisation des droits en compte tiers
- le règlement n° 2018-01 du 20 avril 2018 concernant les changements de méthodes, changements d'estimation et corrections d'erreurs

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil de Gérance de la SPRE du 9 avril 2024.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation utilisées concernant les immobilisations, les créances, les provisions, sont conformes aux recommandations du Conseil National de la Comptabilité et de l'Ordre des Experts-Comptables.

Il est rappelé que depuis le 1er janvier 2009, la SPRE, à qui ses associés ont confié le mandat de collecter la rémunération équitable, applique le règlement CRC 200-06 du 6 mars 2008 sur la comptabilisation des droits en compte de tiers.

Les flux de collecte sont enregistrés en comptes de bilan et les créances sur droits sont présentées à l'actif du bilan en valeur brute sans appréhender l'éventuel risque d'impayé.

Le règlement de l'ANC n°2017-07 applicable à partir du 1er janvier 2018 précise que ces comptes de tiers doivent désormais être des comptes « débiteurs et créditeurs divers ».

Le fait générateur de la répartition et du calcul du taux de retenue étant la date d'encaissement, la SPRE ne répartit pas les montants facturés, mais bien les montants encaissés. Par ailleurs, la facturation peut apparaître surévaluée dans le cadre de la facturation de minima en application des barèmes réglementaires qui autorisent la facturation des droits sur la base d'éléments objectifs non transmis par les redevables (avec un minimum de facturation pour certains redevables de 580€ HT/mois).

Les indemnités transactionnelles sont réparties directement sans taux de retenue, et en dehors des bases de l'intéressement.

Au compte de résultat, la retenue SPRE, déterminée selon les principes indiqués ci-dessus, figure sous la rubrique "autres produits".

II. FAITS MARQUANTS

2.1. Contentieux

Après près de 8 années de procédures contentieuses visant à contester la légalité des décisions réglementaires relatives à la perception de la rémunération équitable, l'année 2023 a constaté l'extinction progressive de ces contentieux et permis l'exécution d'un certain nombre de décisions de justice.

2.2 Produits financiers

La rémunération d'une partie des comptes courants bancaires de la SPRE a été mise en place à compter du 1er avril 2023. Un produit financier de 447 501€ en a résulté au cours de l'exercice 2023.

La rémunération des comptes courants bancaires ne fait pas l'objet d'une répartition complémentaire mais est comptabilisée en produits financiers.

En conséquence, la SPRE exprime à compter de l'exercice 2023 une mesure de son taux de frais de gestion de deux manières:

- frais de gestion incluant les produits financiers
- frais de gestion hors produits financiers

III. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.1. Actif immobilisé

Investissements : *cf. tableau joint*

Amortissements : *cf. tableau joint*

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Les frais accessoires ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité qui correspond à la durée d'usage généralement admise, d'où l'absence d'amortissements dérogatoires. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant.

Logiciels	1, 3 ou 5 ans Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements	10 ans Linéaire
Matériel informatique	3 à 5 ans Linéaire et Dégressif
Matériel de bureau	10 ans Linéaire

3.2. Actif circulant (*cf. tableaux joints*)

3.3. Retenue statutaire SPRE

La retenue statutaire de la SPRE est calculée sur la rémunération équitable perçue. Le fait générateur de la répartition et du calcul du taux de retenue est la date d'encaissement.

Pour 2023, son taux s'est élevé à 7.42%, soit 0.85 points par rapport à l'année précédente (7.73% hors produits financiers).

3.4. Provisions pour risques et charges (*cf. tableau joint*)

Le solde des provisions pour risques et charges est nul au 31 décembre 2023.

IV. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

4.1. Secteur Lieux sonorisés

La SPRE a confié par mandat à la SACEM l'ensemble des opérations relatives à la perception de la rémunération équitable dans ce secteur.

Un avenant à la convention de mandat SPRE/SACEM a été signé le 16 septembre 2021 prolongeant le partenariat de 5 années soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Les flux de facturation et de perception sont déterminés mensuellement par la SACEM et transmis à la SPRE. A partir de ces états, la SPRE enregistre les factures émises, les encaissements perçus et contrôle les comptes bancaires dédiés à cette collecte. Malgré les procédures mises en place par la SPRE et compte tenu du volume significatif des flux et du nombre de redevables gérés par la SACEM, il pourrait subsister une incertitude relative à l'exhaustivité et à la validité de la facturation et de la perception des lieux sonorisés.

4.2. Engagement de retraite

Le départ à la retraite des salariés met à la charge de l'entreprise le versement d'une indemnité prévue, en l'absence de convention applicable, par le Code du Travail.

En cas de départ volontaire du salarié, cette indemnité est de 1/2 mois après 10 ans d'ancienneté, 1 mois après 15 ans, 1 mois 1/2 après 20 ans et 2 mois après 30 ans.

Le montant actualisé de cet engagement, pondéré notamment par la probabilité de son versement au salarié à 65 ans, a été évalué à 118 169 € à fin 2023.

Le taux d'actualisation retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA de 3.2% au 31/12/2023.

Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 371 435		263 910
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 371 435		263 910
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
Installations :			
- Générales, agencements et aménagements constructions			
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements divers	201 769		
Matériel :			
- De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	502 705		55 950
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	704 474		55 950
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations			
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	102 306		6 345
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	102 306		6 345
TOTAL GÉNÉRAL	2 178 215		326 205

Immobilisations	Diminutions		Valeur brute des immo. en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival. Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
	Virements	Cessions		
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 635 344	
TOTAL			1 635 344	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations :				
- Gales, agenets et aménagt. const.				
- Techniques, matériel et outillage				
- Gales, agenets et aménagt. divers			201 769	
Matériel :				
- De transport				
- De bureau et informatique, mob.			558 654	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			760 423	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			108 651	
TOTAL			108 651	
TOTAL GÉNÉRAL			2 504 418	

La variation des immobilisations incorporelles correspond au projet de changement d'ERP et de CRM dont les coûts sont comptabilisés en immobilisations en cours.

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice							
Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et développement							
Fonds commercial							
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 305 068	34 955					1 340 023
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 305 068	34 955					1 340 023
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements et aménagements des constructions							
Installations techniques, matériel et outillage industriel							
Installations générales, agencements et aménagements divers	114 383	20 177					134 560
Matériel de transport							
Matériel de bureau et informatique, mobilier	440 273	28 081					468 353
Emballages récupérables et divers							
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	554 656	48 258					602 914
TOTAL GÉNÉRAL	1 859 724	83 213					1 942 937
Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et dvp.							
Fonds commercial							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre - Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bur. et informat., mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acqui. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices				Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

Etat des immobilisations financières

Dépôts de garantie loyers :	104 289.87 €
Autres dépôts (RIE) :	1 509.26 €
Lease Plan (avance carburant) :	2 061.00 €
Archives :	790.40 €
TOTAL :	108 650.53 €

Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	108 651		108 651
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	5 860	5 860	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	27 273	27 273	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 028	1 028	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	5 906 606	5 906 606	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	81 124 735	81 124 735	
Charges constatées d'avance	118 916	118 916	
TOTAL	87 293 069	87 184 418	108 651
<i>(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice</i>			
<i>(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques</i>			

Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de - A 1 an max. à l'origine crédit (1) :				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	4 439 822	4 439 822		
Personnel et comptes rattachés	488 480	488 480		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	297 607	297 607		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	9 485 662	9 485 662		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	55 910	55 910		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	123 107	123 107		
Groupe et associés (2)				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	103 181 083	103 181 083		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	118 071 671	118 071 671		
<i>(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>				
<i>(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice</i>				
<i>(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques</i>				

Honoraires des commissaires aux comptes

Type d'honoraires	Montant
Contrôle légal des comptes	31 000
Conseils et prestations de services	
TOTAL	31 000

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions des reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Réglémentées					
- Reconstitution des gisements					
Provisions pour :					
- Investissements					
- Hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Risques et charges					
- Litiges					
- Garanties données aux clients					
- Pertes sur marché à terme					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations					
- Gros entretien et grandes révisions					
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
TOTAL II					

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions des reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Dépréciations					
- Incorporelles					
- Corporelles					
Immobilisations :					
- Titres mis en équivalence					
- Titres de participation					
- Financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL III					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)					
		- D'exploitation			
Dont dotations et reprises :		- Financières			
		- Exceptionnelles			
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation					

Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	902 166	1 852 584
Dettes fiscales et sociales	612 133	409 540
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	1 514 299	2 262 123

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	902 166	1 852 584
408100 Fourniss.fact.non parvenues	902 166	1 852 584
Dettes fiscales et sociales	612 133	409 540
428200 Personnel - Provision Congés Payées	177 349	169 881
428600 Personnel - Provision Primes	19 545	20 484
428601 Intéressement à payer	291 585	103 207
438200 Charges sociales sur CP	85 241	81 602
438600 Autr.charg.sociales à payer	9 773	10 242
448600 Etat - Charges à payer (Agefiph, TVS,...)	28 640	24 124
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	1 514 299	2 262 123

Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	5 860	26 080
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	141 815	
TOTAL	147 675	26 080

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	5 860	26 080
418100 Factures à établir	5 860	26 080
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	141 815	
518800 Intérêts à recevoir	141 815	
TOTAL	147 675	26 080

Détail du résultat exceptionnel

Détail du résultat exceptionnel	Charges	Produits
Condamnation article 700	3 725	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		43 312
TOTAL	3 725	43 312

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
- D'exploitation		4 953
Produits : - Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL		4 953

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2023	31/12/2022
- D'exploitation	118 916	98 892
Charges : - Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL	118 916	98 892

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	80	10.00000	800
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	80	10.00000	800

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

Entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation	Montant entreprises liées	Montant entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur : - Immobilisations incorporelles		
- Immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit et appelé non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes : - Auprès des établissements de crédit		
- Financières divers		
Avances et acomptes sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes	31 712 734	
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		

Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite et indemnités assimilées :			
- Pour personnel en activité			
- Pour personnel à la retraite			
Indemnités :		118 169	
- De départ à la retraite et autres			
- Pour personnel en activité			
TOTAL		118 169	

Engagements de départ à la retraite:

Le départ à la retraite des salariés met à la charge de l'entreprise le versement d'une indemnité prévue, en l'absence de convention applicable, par le Code du Travail.

En cas de départ volontaire du salarié, cette indemnité est de 1/2 mois après 10 ans d'ancienneté, 1 mois après 15 ans, 1 mois 1/2 après 20 ans et 2 mois après 30 ans.

Le montant actualisé de cet engagement, pondéré notamment par la probabilité de son versement au salarié à 65 ans, a été évalué à 118 169 € à fin 2023 contre 106 834 € à fin 2022.

Le taux d'actualisation retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA de 3.2% au 31/12/2023 contre 3.75% au 31/12/2022.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	30	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	4	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	34	

Etat de variation des capitaux propres

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Capital social ou individuel	800			800
Prime d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves :				
- Légale				
- Statutaires ou contractuelles				
- Réglementées				
- Autres				
Report à nouveau	72 122		174	71 948
Résultat de l'exercice	-174	174	876	-876
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	72 748	174	1 050	71 872

Document de synthèses OGC

Affectation des droits en fin d'exercice

Règlement ANC 2017-07 - Article 131-2

2023 Montants HT en K€	Droits restant à répartir au 31/12/n-1	Perceptions de l'exercice	Prélèvements pour la gestion des droits	Montants affectés (Article L.32417 du CPI)	Montants affectés à des oeuvres sociales	Montants affectés à des oeuvres culturelles	Montants affectés à des oeuvres éducatives	Montants répartis aux ayants droits	Droits restant à répartir au 31/12/n
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)=(1)+(2)-(3+4+5+6+7+8)
Nature de rémunérations des droits									
En application de l'Article L.214-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI)	-	153 070	11 351	-	-	-	-	141 719	-

Montant des sommes perçues mais non encore réparties

Règlement ANC 2017-07 - Article 131-3

2023 Montants HT en K€	Sommes perçues mais non encore réparties	
	Montant N	Année de perception
En application de l'Article L.214-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI)	-	2023

Montant des sommes réparties mais non encore versées

Règlement ANC 2017-07 - Article 131-4

2023 Montants HT en K€	Sommes réparties mais non encore versées	
	Montant N	Année de perception
En application de l'Article L.214-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI)	27 574	2023

Montant des sommes versées

Règlement ANC 2017-07 - Article 131-5

2023 Montants HT en K€	Sommes versées	Années de perception
En application de l'Article L.214-1 du Code de la Propriété Intellectuelle (CPI)	138 381	
dont	24 236	2022
dont	114 145	2023

Montant des sommes qui ne peuvent être réparties

Règlement ANC 2017-07 - Article 131-6

2023 Montants HT en K€	Sommes qui ne peuvent être réparties
Montant au début de l'exercice	NEANT
Montant transféré des sommes répartissables aux sommes non répartissables au cours de l'exercice	
Montant utilisé pour des actions culturelles	
Montant utilisé conformément à la politique générale approuvée par l'Assemblée Générale	
Montant transféré des sommes non répartissables aux sommes répartissables au cours de l'exercice	
Montant proposé à l'Assemblée Générale pour utilisation conformément à la	
Montant à la fin de l'exercice	

Tableau de financement (Règlement ANC 2017-07 - 131-8)

		Fonds de roulement		Besoin en fonds de roulement	Trésorerie	
Situation initiale		-279 474		-26 406 814	26 127 340	
Opérations de l'exercice		Emplois	Ressources	Variations		Variations
				Actif circulant	Dettes exploitation	
E X P L O I T A T I O N	Excédent brut d'exploitation		-12 018 420			
	Charges-produits exceptionnels	3 725	43 312			
	Autres charges-produits	731	11 586 341			
	Variations des :					
	- Stocks					
	- Clients et comptes rattachés			-26 164		
	- Autres valeurs			4 896 729		
	Fournisseurs et comptes rattachés				984 210	
	Autres dettes d'exploitation				8 222 768	
	TOTAL		-393 223		-4 336 413	3 943 190
R E P A R T I T I O N	Coût net du financement	65	475 625			
	Impôts sur les bénéfices					
	Participation					
	Capacité d'autofinancement					
	82 337					
	Distribution/prélèvements					
	Autofinancement					
82 337						
TOTAL		475 560			475 560	
I N V E S T I S S E M E N T	Investissements :				123 107	
	- Incorporels	263 910				
	- Corporels	55 950				
	- Financiers	6 345				
	Désinvestissements :					
	- Incorporels					
	- Corporels					
- Financiers						
TOTAL		-326 205		-123 107	-203 098	
F I N A N C E M E N T	Apports en capital / compte courant					
	Emprunts souscrits					
	Remboursement capital / compte courant					
	Remboursements emprunts					
TOTAL						
Situation finale			-523 342	-30 866 334	30 342 993	

2. Rapport d'activités de l'exercice (art R321-14 II.2° CPI)

2.1. Activités

Les perceptions sont en hausse significative par rapport à l'exercice précédent de +11.78%, soit +16.13 M€.

- L'activité de perception auprès des **lieux sonorisés**, sous mandat de gestion avec la SACEM, est en augmentation (+9.99% ou +8.09 M€) avec la reprise des séances occasionnelles et un changement du rythme de facturation des hôtels afin de s'aligner sur la SACEM.
- La catégorie des **lieux festifs** est en hausse significative (+30.55% ou +6.04 M€). Les régularisations de l'exercice 2022 ont été significatives du fait des derniers effets du Covid-19 ainsi que de l'inflation.
- Les encaissements en **médias** sont en hausse (+5.52% ou +2.00 M€) avec principalement :
 - Radios Locales privées (+1.74 M€) : assiettes d'assujettissement à la rémunération équitable en hausse ;
 - Radios Têtes de réseaux (+0.55 M€) : assiettes d'assujettissement à la rémunération équitable et taux d'utilisation des phonogrammes du commerce globalement en hausse ;
 - Webradios (+0.43 M€) : régularisation des exercices 2016 à 2019 pour les webradios du groupe NRJ ;
 - Radios publiques (-0.91 M€) : baisse significative du taux d'utilisation des phonogrammes du commerce pour France Bleu.

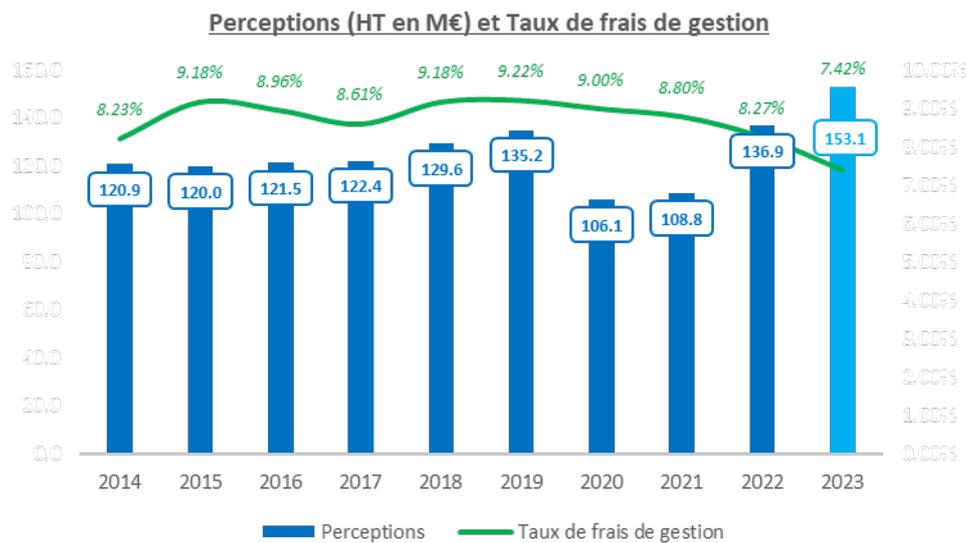
Après près de 8 années de procédures contentieuses visant à contester la légalité des décisions réglementaires relatives à la perception de la rémunération équitable, l'année 2023 a constaté l'extinction progressive de ces contentieux et permis l'exécution (amiable ou forcée) d'un certain nombre de décisions de justice.

2.2. Collecte de la rémunération équitable

Le montant **total des encaissements** réalisés par la SPRE en 2023 s'élève à **153.07 M€**, soit un montant en forte hausse par rapport à 2022 (+11.78%).

(M€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Lieux sonorisés	66.2	67.7	68.8	70.6	75.7	78.8	61.6	65.3	81.0	89.1
Lieux festifs	16.7	16.5	16.2	16.2	17.0	17.7	8.3	7.7	19.8	25.8
Radios publiques	11.3	10.6	10.5	10.7	11.1	12.9	11.4	13.1	11.4	10.5
Têtes de réseaux	12.6	11.5	12.1	11.3	11.3	11.7	11.8	9.2	11.7	12.3
Radios locales privées	8.0	7.7	8.1	7.7	8.3	8.5	7.5	7.8	7.1	8.9
Télévisions	5.1	4.9	4.7	5.2	5.0	4.9	4.7	4.4	5.0	5.3
Radios généralistes	1.1	1.1	1.1	0.8	1.2	0.8	0.7	0.8	0.8	0.7
Webradios	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.4	0.2	0.6
Perceptions	120.9	120.0	121.5	122.4	129.6	135.2	106.1	108.8	136.9	153.1

Le **taux de frais de gestion** 2023 est de **7.42%** avec les produits financiers et de **7.73%** hors produits financiers (vs 8.27% en 2022).



Les taux de frais de gestion sont ajustés pour équilibrer le compte de résultat. Les frais de gestion (retenues sur les encaissements répartis à l'ADAMI, la SPEDIDAM, la SCPA) correspondent exclusivement aux produits d'exploitation de la SPRE selon les règles comptables en vigueur.

2.3. Collecte des relevés de diffusion

La SPRE assume pour le compte des sociétés d'ayants-droit la mission de collecte des relevés de diffusions de phonogrammes du commerce mis à leur disposition.

Dans les discothèques, les relevés sont assurés par la société YACAST, dispositif conjointement financé par la SACEM et la SPRE. Ces relevés de diffusion permettent de fournir aux sociétés en charge de la répartition des droits au titre de la rémunération équitable (SCPP, SPPF, ADAMI et SPEDIDAM) une source cohérente.

Dans les médias (radios et télévisions), la SPRE a fait le choix, après appel d'offres en 2023, de renouveler la société BMAT pour effectuer la pige des diffusions des principaux médias audiovisuels. Les relevés d'identifications (projet « RIAD ») des diffusions sont fournis aux 4 sociétés d'ayants-droit pour permettre la répartition des droits. BMAT fournit également à la SPRE des mesures de taux d'utilisation de phonogrammes du commerce.

La SPRE continue de recourir à la société YACAST pour calculer les taux d'utilisation de phonogrammes du commerce (dit « taux phono ») de manière contradictoire avec les médias concernés.

3. Refus d'autorisation d'exploitation (art R321-14 II.3° CPI)

Compte tenu de son activité, la SPRE n'est pas amenée à octroyer d'autorisation d'exploitation.

4. Structure juridique et gouvernance (art R321-14 II.4° CPI)

4.1. Structure juridique

La SOCIETE POUR LA PERCEPTION DE LA REMUNERATION EQUITABLE DE LA COMMUNICATION AU PUBLIC DES PHONOGRAMMES DU COMMERCE (SPRE), est composée de deux collègues représentant respectivement les artistes-interprètes et les producteurs de phonogrammes.

La SPRE est une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, par les dispositions du titre II du livre III du Code de la Propriété Intellectuelle et par ses Statuts.

Les Statuts de la société obligent les associés eux-mêmes et obligent les associés à les faire respecter par leurs membres, leurs mandants ou ayants droit.

Le siège social est situé 27, rue de Berri - 7508 Paris.

La société est identifiée sous le n° 334 784 865 R.C.S. PARIS.

Le capital social de la société est de 800 euros, et divisé en 80 parts de 10€ (dix Euros), qui sont réparties entre les associés de la manière suivante : 20 parts à l'ADAMI, 20 parts à la SPEDIDAM, 40 parts à la SCPA.

4.2. Gouvernance

ASSEMBLEE GENERALE

Les associés se réunissent en assemblée générale conformément aux statuts.

CONSEIL DE GERANCE

L'organisme est administré par un Conseil de gérance constitué de quatre membres, personnes physiques, nommés pour deux ans par l'assemblée générale sur proposition des associés, et représentant paritairement le collège artistes-interprètes et le collège producteurs.

Les cogérants de la SPRE sont :

Pour le collège des artistes-interprètes :

- Benjamin SAUZAY (ADAMI)
- Guillaume DAMERVAL (SPEDIDAM)

Pour le collège des producteurs :

- Marc GUEZ (SCPA / SCPP)
- Jérôme ROGER (SCPA / SPPF)

DIRECTION GENERALE

La direction des affaires courantes est assurée par le directeur général, Loïc CHALLIER.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

La société est contrôlée par un Conseil de surveillance constitué en application des dispositions de l'article L323-14 du code de la propriété intellectuelle.

Ce Conseil comporte trois membres élus par l'assemblée générale : l'ADAMI, la SPEDIDAM et la SCPA.

Les quatre représentants désignés par ces membres sont :

Pour le collège des artistes interprètes :

- Valentine Guillen (ADAMI),
- Jean-Pierre RAMIREZ (SPEDIDAM),

Pour le collège des producteurs :

- Georges OUAGGINI (SCPA / SCPP),
- Frédéric GAUDIN (SCPA / SPPF).

5. Liste des personnes morales contrôlées par l'organisme (art R321-14 II.5° CPI)

La SPRE ne contrôle aucune personne morale au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce.

6. Rémunérations et avantages (art R321-14 II.6° CPI)

Aucun avantage ni rémunération n'a été octroyé en 2023 aux personnes mentionnées au premier alinéa de l'article L. 323-13 ni aux membres de l'organe de surveillance.

7. Revenus provenant de l'exploitation des droits (art R321-14 II.7° CPI)

7.1. Revenus de l'exploitation des droits

La SPRE gère exclusivement la rémunération équitable (gestion d'une seule catégorie de droits).

Rémunération équitable perçue en 2023 = 153 069 823 €

7.2. Recettes résultant de l'investissement de ces revenus

Produits financiers de 475 625€ en 2023 provenant principalement de la mise en place de la rémunération d'une partie des comptes courants de la SPRE à compter du 1er avril 2023.

8. Coût de la gestion des droits et des autres services

(art R321-14 II.8° CPI - a et b)

Frais de fonctionnement 2023 = 12 145 054 €

Frais financiers 2023 = 65 €

Total frais de fonctionnement et financiers 2023 = 12 145 119 €

(art R321-14 II.8° CPI - c)

La SPRE n'a aucun frais de fonctionnement ni frais financiers relatifs aux services, autres que la gestion des droits, dans la mesure où elle ne procure aucun service social, culturel ou éducatif.

(art R321-14 II.8° CPI - d)

Nature des ressources utilisées pour couverture des coûts 2023 :

Retenues sur droits pour frais de gestion = 11 350 801 €

Production vendue de services = 20 291€

Autres produits de gestion (article 700, hors droits, etc.) = 235 540 €

Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges = 18 674 €

Produits financiers = 475 625 €

Produits exceptionnels = 43 312 €

Total ressources = 12 144 243 €

(art R321-14 II.8°CPI - e et f)

La SPRE n'exploitant pas de droits, elle ne génère pas de revenus provenant de leur exploitation et ne procède donc à aucune déduction à ce titre.

9. Sommes dues aux titulaires de droits (art R321-14 II.9°CPI)

La SPRE a pour seuls membres associés des Organismes de Gestion Collective (OGC). Ce sont ces organismes qui sont destinataires des sommes perçues par la SPRE (cf. supra) et qui se chargent de les répartir aux titulaires de droits.

10. Relations avec les autres Organismes de Gestion Collective (art R321-14 II.10°CPI)

(art R321-14 II.10°CPI -a)

Sommes reçues et versées par/à d'autres organismes

Montant droits **versés** HT en 2023 à : ADAMI (associé SPRE) = 34 552 346 €

Montant droits **versés** HT en 2023 à : SPEDIDAM (associé SPRE) = 34 552 346 €

Montant droits **versés** HT en 2023 à : SCPA (associé SPRE) = 69 104 688 €

Montant droits **versés** en 2023 à : GVL (OGC en Allemagne) = 171 706 €

Montant dommages et intérêts **versés** HT en 2023 à : ADAMI (associé SPRE) = 7 387 €

Montant dommages et intérêts **versés** HT en 2023 à : SPEDIDAM (associé SPRE) = 7 387 €

Montant dommages et intérêts **versés** HT en 2023 à : SCPA (associé SPRE) = 14 773€

A noter : la SPRE a mandaté la SACEM pour facturer et collecter pour son compte la rémunération équitable dans les Lieux sonorisés. Dans ce cadre, la SACEM n'est pas considérée comme un OGC mais comme un prestataire de service.

(art R321-14 II.10°CPI -a)

10.1. Déductions sur les sommes reçues pour d'autres organismes

Le montant des frais de gestion et autres déductions effectuées sur les revenus provenant de l'exploitation des droits dus à d'autres organismes

Déductions des frais de gestion HT en 2023 sur droits : ADAMI (associé SPRE) = 2 834 179 €

Déductions des frais de gestion HT en 2023 sur droits : SPEDIDAM (associé SPRE) = 2 834 179 €

Déductions des frais de gestion HT en 2023 sur droits : SCPA (associé SPRE) = 5 668 358 €

Déductions des frais de gestion en 2023 sur droits : GVL (OGC en Allemagne) = 14 084 €

(art R321-14 II.10°CPI -a)

10.2. Déductions sur sommes versées par d'autres organismes

La SPRE ne recevant aucune somme d'autres organismes, aucune déduction n'a lieu d'être.

(art R321-14 II.10°CPI -a)

10.3. Sommes réparties directement

Aucune somme n'est répartie directement aux titulaires de droits en provenance d'autres organismes.

11. Rapport sur l'utilisation des sommes déduites

(art R321-14 III CPI 1° et 2°)

La SPRE ne procède à la déduction d'aucune somme aux fins de la fourniture de services sociaux, culturels ou éducatifs. Il n'y a donc pas lieu à ce qu'elle établisse un rapport particulier sur ce point.

12. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur la transparence

(art R321-14 IV CPI)

Le rapport spécial ci-après établi par le commissaire aux comptes de l'organisme s'assure de la sincérité et de la concordance des informations contenues dans le rapport de transparence annuel, comprenant notamment les états financiers et les informations financières prévus aux 1°, 7° à 10° du II et au III de l'article R. 321-14 du CPI, avec les documents comptables de l'organisme. Il est intégralement reproduit ci-après.